AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP22-7-78139133

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin N° 106 - 19 Août 1977

VIGNE

MILDIOU : Rappelons que les risques existent jusqu'au début de la véraison, mais du fait de l'hétérogénéité de la végétation, les baies encore éloignées de ce stade restent sensibles. Dans les parcelles contaminées, il serait prudent de renouveler le traitement après les abondantes précipitations de ces derniers jours.

Continuer la protection des jeunes plantations et des pépinières, la conservation du feuillage étant indispensable au bon aoûtement des bois.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : *Le deuxième vol d'Eudémis* se poursuit mais les captures diminuent et la fin du vol semble proche. Les pontes très difficiles à trouver sont peu nombreuses et les pénétrations de jeunes chenilles dans les grains sont rares jusqu'à ce jour. Seuls des "climats" très localisés, connus pour être particulièrement favorables à ce ravageur, pourraient faire l'objet d'un traitement curatif dès réception à l'aide d'un des produits indiqués dans notre bulletin N° 105 du 10 Août 1977.

La Cochylis, ainsi qu'il a été dit, se cantonnait dans le JURA et le BEAUJOLAIS, mais à la faveur d'une météorologie favorable, on l'a capturée en petit nombre en COTE CHALONNAISE et en COTE-D'OR.

Une application a été conseillée en temps utile (voir notre dernier bulletin).

POURRITURE GRISE : Là où la véraison a débuté depuis quelques jours, la troisième application spécifique doit être faite soigneusement en traitant de chaque côté du rang et en visant la zone des grappes.

ACARIENS : L'examen de feuilles prélevées dans divers secteurs n'a pas permis de déceler la présence d'araignées rouges ou d'Epitrimerus vitis, forme estivale du responsable de l'acariose.

Un traitement acaricide généralisé ne paraît donc pas se justifier actuellement.

Toutefois devant l'impossibilité d'assurer un contrôle systématique dans l'ensemble du vignoble, il est conseillé de traiter au début de la semaine prochaine les parcelles fortement atteintes au printemps dernier (NIEVRE, BEAUJOLAIS, COTE CHALONNAISE et COTE-D'OR, JURA). L'application, soignée et copieuse, sera effectuée à l'aide d'un acaricide spécifique : dicofol (nombreuses spécialités) ; bromopropylate (NEORON) ; benzomate (ARTABAN) etc aux doses indiquées par les fabricants.

Nous rappelons que les traitements de fin d'hiver et de pré-débourrement sont recommandés tout spécialement à l'égard de l'acariose.

BETTERAVES

Notre dernier bulletin conseillait aux producteurs de betteraves d'intervenir éventuellement contre l'oïdium et la cercosporiose. Si les fongicides indiqués permettent d'agir contre de faibles attaques d'oïdium, lorsque cette maladie a pris de l'importance il est recommandé d'utiliser un soufre mouillable (nombreuses spécialités) à la dose de 8 kg/Ha dans 5 à 600 litres d'eau, l'application se faisant sous forte pression pour mouiller les deux faces des feuilles.

P.131

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

C O L Z A

TRAITEMENT FONGICIDE DES SEMENCES : Dès la levée, la plante est exposée aux attaques de nombreux champignons, provoquant la destruction de la plantule ou du collet (Phoma, alternaria, et plus rarement Sclerotinia). C'est pourquoi, un traitement fongicide des semences est utile. La majorité des semences commercialisées sont traitées aux organo-mercuriques (3,75 g de m. a. par quintal), ou captane (240 g), à l'oxyquinoléate de cuivre (37,5 g) ou au thirame (240 g). Dans le cas d'enrobage sur l'exploitation, pour obtenir une bonne adhérence du fongicide aux graines de colza, ajouter une cuillerée à café d'huile végétale pour deux kilos de semences.

PHOMA : En ce qui concerne le phoma, nous rappelons l'intérêt que représente l'enfouissement des résidus de récolte (la vitalité des spores en terre n'excède pas deux ans).

ALTISES : Ces insectes, très connus des producteurs de colza, nécessitent également un traitement des semences qui protègera la jeune plantule jusqu'au stade deux feuilles vraies, avec les matières actives suivantes : lindane (50 g/kg) ou association lindane plus endosulfan (50 g + 125 g) ou mieux méthiocarbe (25 g/kg (MESUROL).

Il est également possible d'effectuer un épandage localisé de granulés à base de carbofuran (CURATER) qui aura un effet prolongé sur les adultes et les larves d'altises. Cet épandage nécessite un matériel spécialisé, et le semis se fera à 34 cm d'écartement entre les lignes.

LIMACES : Si les conditions météorologiques de cet été ne s'améliorent pas (pluies fréquentes), on peut craindre un développement important des diverses limaces. Il sera prudent de suivre attentivement l'évolution de ces ravageurs, et ceci dès le semis. Intervenir s'il y a lieu avec des produits à base de métaldéhyde ou de méthiocarbe.

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE BLANCHE DE L'ECHALOTTE : La maladie peut être combattue en saupoudrant les caïeux avec une poudre fongicide : bénomyl (BENLATE) 150 g m. a. par quintal
carbendazime (BAVISTINE) " " " " "
promidione (ROVRAL) " " " " "
ou méthylthiophanate (PELT 44) 490 g m. a. par quintal.

Bien faire adhérer le produit aux caïeux en ajoutant au besoin quelques centilitres d'eau, et en remuant de nombreuses fois le mélange ; faire sécher si la plantation est retardée.

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET : Elle sera combattue par un épandage de granulés ou une pulvérisation insecticide sur le sol dans les zones infestées avant semis : chlorfenvinphos (BIRLANE, PSILATOX) 6000 g m. a./Ha - trichloronate (PHYTOSOL) 3125 g m. a./Ha.

DESHERBAGE DE LA MACHE : Utiliser juste avant la levée un mélange de diquat plus paraquat (PRIGLONE). Le diquat (REGLONE) sera utilisé seul, dans les terres sablonneuses pour éviter tout risque de phytotoxicité. On peut encore employer en post-semis la monalide (POTABLAN L 20) en utilisant une dose forte (2400 g m. a./Ha) au début de saison et une dose faible (1600 g m. a./Ha) pour les derniers semis ; maintenir le sol frais après traitement.

DESHERBAGE CHIMIQUE DU FRAISIER (HERBICIDES UTILISABLES) : Le chloroxuron (TENORAN) est applicable dès la plantation à la dose de 2500 g m. a./Ha à 3500 g (dans le cas de sol lourd. Sa persistance d'action est de l'ordre de deux mois et le désherbage peut être répété.
Le chlorthal (DACTHAL, DELOSIN) 7500 g m. a./Ha est également utilisé dès la plantation, il a une persistance de même ordre.
Le lénacile (VENZAR) doit être mis en place avant la levée des adventices, une quinzaine de jours après la plantation sur un sol humide à la dose de 800 à 1000 g m. a./Ha. Des accidents peuvent se produire dans les sols calcaires, sableux ou les fonds humides.
Le phenmédiphame (BETANAL) (1000g m. a/Ha peut être mis à tous les stades du fraisier sur des adventices venant de lever (stade cotylédonaires).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse N° 527 AD.